

Interpellation : Pour une reconnaissance publique de l'association La Demeure et la garantie d'un nouveau lieu d'ici décembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Depuis 2021, l'association La Demeure « Canopy », installée dans la friche de Prilly-Malley, propose 5 jours sur 7, un accueil de jour ouvert, bienveillant et non marchand, devenu essentiel pour de nombreuses personnes en situation de grande précarité. Chaque semaine, elle accueille entre autres des personnes en situation de sans-abrisme et de mal-logement, majoritairement des hommes seuls, souvent jeunes, allophones et des familles, pour qui très peu de lieux existent en journée.

La Demeure permet à ces personnes de s'impliquer et de faire partie d'une communauté. Elle leur permet de sortir de la survie pour vivre plus dignement. Etre sans logement est une des pires violences que l'on peut subir. La Demeure atténue cette violence en créant un refuge de jour.

Comme vous vous en souvenez sans doute, le PS/IG a déposé, le 10.2.2025, une interpellation concernant la Demeure en tant que lieu d'accueil, à laquelle la Municipalité a répondu le 15 mai 2025. Dans sa réponse, celle-ci nous présentait les arguments ayant prévalu à la résiliation du « permis d'habiter » sur la friche de Malley ainsi que sur les raisons ne permettant pas de mettre en place des hébergements d'urgence et d'autres prestations.

Or, la Demeure est sommée de quitter les lieux qu'elle occupe pour fin 2025. Aucune solution alternative n'a encore été trouvée, menaçant directement la pérennité de ce lieu indispensable.

Dans ce contexte, nous revenons vers la Municipalité afin de lui poser les questions suivantes :

1. Accepte-t-elle de reconnaître officiellement l'utilité publique de La Demeure et son rôle comme accueil de jour pour adultes en situation de sans-abrisme et d'isolement ;
2. Peut-elle envisager de se coordonner activement avec les communes de Lausanne et de Renens, afin de garantir la continuité du projet ;

3. Peut-elle s'engager à soutenir concrètement, d'ici décembre 2025 au plus tard, la recherche et la mise à disposition d'un lieu pérenne, accessible et adapté pour maintenir les activités de La Demeure car soutenir La Demeure, c'est préserver un espace de dignité et de lien social pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

En vous remerciant de vos réponses nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations.

Philippe Luchas



Suzanne
A. Zwahlen

Pour le PS/IG :
A. Zwahlen et consorts

